

DEL/2023/JE/143
CONSEIL DE LA JEUNESSE
DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que, par la délibération DEL/2011/JE/81 du 14 septembre 2011, le Conseil Municipal a entériné la transformation du Conseil Municipal des Jeunes en un Conseil de la Jeunesse, accompagné de l'adoption du règlement intérieur correspondant.

Dans une démarche visant à revitaliser cet instrument clé de la démocratie participative, la présente délibération révoque le règlement intérieur daté du 14 septembre 2011 et propose un nouveau processus d'installation des conseillers, à savoir :

- Le dépôt d'un dossier de candidature avant le 1er décembre de l'année, à remettre au service Jeunesse de la Ville.
- Être âgé de 13 à 19 ans à la date de la nomination.
- La première candidature ne peut être soumise au-delà de l'âge de 17 ans révolus.
- Chaque année, le Conseil de la Jeunesse renouvelle au minimum trois postes de conseillers.

Chaque postulant est soumis à un entretien visant à évaluer ses motivations et son engagement. Le jury prend également en compte l'harmonisation du Conseil de la Jeunesse, tant en termes de genre que d'âge, avec une limite de 18 conseillers.

Depuis l'année 2018, un système de tutorat a été instauré pour orienter et accompagner les Conseillers dans leurs démarches. Ce tutorat est assuré par d'anciens membres du Conseil de la Jeunesse souhaitant rester impliqués. Le principe d'entretien s'applique également ici, avec une limite d'âge de 25 ans et au nombre maximum de 8 tuteurs. Le Conseil de la Jeunesse sera, dès lors, composé de 18 conseillers et 8 tuteurs.

Vu l'avis de la commission « Education et Jeunesse »,

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de désigner l'ensemble des jeunes ci-dessous, comme membres du Conseil de la Jeunesse ou tuteurs, selon les principes mentionnés précédemment et d'approuver le nouveau principe de nomination du Conseil de la Jeunesse :

Conseillers renouvelés

1. BARTOS Susan
2. BEAUQUEL Abygaëlle
3. CORION Aby
4. COOLSAET MASSELLES Maëlle
5. DUPONT Thimeo
6. FEREZ Simon
7. FOUREZ Adan
8. HOLLEBECQUE Suzon
9. MASQUELIER Lylia
10. MERSEMAN Eloise
11. MERSEMAN Julie
12. NICOLINI Andrea
13. THYS Madeleine
14. VEAUUVY Colette

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le sept décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 15 décembre 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE,
Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,
Kamel MAHTOUR, Sana EL AMRANI, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie
CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY,
Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Pascal NYS ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Jérôme MEERSEMAN ayant donné procuration à Saïd LAOUADI
Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY

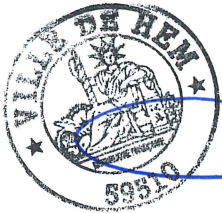
Conseillers entrants

1. BOUCHICHE Abdelkader
2. EL HADI Hamza
3. GHANEM Lyana
4. TRUFFIN Baptiste

Tuteurs

1. DJABELKHEIR Emilie
2. FRYS Maxime
3. GUILLAIN Lucie
4. MOREL Camille
5. MOREL Pauline
6. NOLLET Mathias
7. NOLLET Mathilde
8. STEVENS Tom

Ainsi délibéré le jour, mois et an
Pour copie conforme,
Le Maire



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le



ID : 059-215902990-20231207-DEL2023JE143-DE

